



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante et unième session

26 février-9 mars 2007

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives : élimination de toutes les formes
de discrimination et de violence à l'égard des petites filles

**Déclaration présentée par la Fédération internationale
des femmes de carrières libérales et commerciales,
le Conseil international des femmes, la Fédération
internationale des femmes diplômées des universités,
Soroptimist International et Zonta International,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2007/1.



Déclaration

Les organisations membres de Project Five-O – Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Soroptimist International et Zonta International – dotées chacune du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, sont déterminées à œuvrer en faveur de l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre la petite fille, thème prioritaire de la cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme.

Chacune des organisations réalise des programmes et une action de sensibilisation pour la promotion de la condition de la femme et de la fille dans le monde. En outre, pendant plus de 25 ans, nos organisations ont collaboré dans le cadre de Project Five-O en vue d'offrir des possibilités économiques, une éducation et une formation à des milliers de femmes de tous âges dans les pays en développement et dans les pays en transition. Les programmes financés au titre de Project Five-O offrent des possibilités aux femmes d'acquérir des compétences et d'obtenir des revenus qui souvent leur permettent de jouer un plus grand rôle dans la famille et la communauté et d'améliorer le bien-être de leur famille. Comme l'a reconnu l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants en 2002, la réalisation des objectifs de développement relatifs aux enfants, en particulier aux filles, est tributaire de l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, l'égalité de droits des filles et la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la vie sociale, culturelle, économique et politique a été reconnue comme une condition préalable que doit satisfaire la communauté internationale pour assurer le développement durable. Or, la discrimination et la violence que les filles commencent à subir très tôt, puis tout au long de leur vie, constituent un obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Force est de reconnaître, à l'échelle mondiale, que l'inégalité entre les sexes est le fait de la société et est perpétuée par des pratiques culturelles, économiques et sociales qui favorisent la prééminence patriarcale. Femmes et hommes, filles et garçons, doivent œuvrer ensemble dans les secteurs publics et privés de la société en vue d'éliminer les obstacles à l'égalité des sexes et de mettre fin aux stéréotypes sexistes. Les États doivent jouer un rôle actif en adoptant des lois et des décisions juridiques pour mettre fin à la discrimination. Malgré l'existence d'un cadre international de protection de la petite fille, dans de nombreux pays les filles sont privées de la vie du fait des infanticides dont elles sont l'objet, de la sélection prénatale du sexe et de l'avortement sélectif en fonction du sexe. Les filles sont négligées et privées de leurs droits fondamentaux à l'alimentation, à l'eau salubre, à l'éducation et aux soins de santé. Les mutilations génitales féminines et le mariage précoce contribuent à leur créer des problèmes de santé tout au long de leur vie. Du fait de la violence à leur encontre, les filles sont plus vulnérables face à la pandémie de VIH/sida tandis que l'inégalité entre les sexes a contribué au manque de services essentiels d'information, d'éducation et de santé nécessaires pour faire face à ce problème grave. Il est impératif que les besoins des filles, notamment le droit à des moyens préventifs et à une protection juridique, deviennent une priorité des États dans la lutte contre le VIH/sida.

Les filles sont plus vulnérables à la violence dans la famille et dans les écoles ainsi qu'à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et à la traite des êtres humains. Jusqu'à 150 millions de filles sont victimes de viol ou de violences sexuelles chaque année, commis généralement par un membre de leur famille. Les États doivent aligner les lois, politiques et pratiques nationales sur les normes internationales. Il faut adopter toute une série de mesures, comprenant non seulement des lois et leur application mais aussi la mise en place de politiques et de services en faveur des enfants et ciblant les filles ainsi que la prestation d'une formation et une prise de conscience des questions relatives aux filles si l'on veut que les fonctionnaires deviennent de fervents défenseurs de la cause des filles. Il convient de recueillir des données ventilées par sexe sur les diverses questions touchant la petite fille afin de faciliter l'élaboration de programmes ciblés. L'établissement d'objectifs et de calendriers ainsi que l'allocation de ressources suffisantes pour la mise en œuvre des initiatives sont indispensables au succès des programmes en faveur de la fille.

Les conflits armés exposent davantage les filles à la violence sexuelle, y compris le viol, la torture, les grossesses forcées, la prostitution forcée et le trafic des êtres humains. Les membres de Project Five-O exhortent les États Membres à s'engager davantage à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité, accordant ainsi une attention particulière aux besoins des filles dans les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion.

Le travail domestique, qui prend souvent la forme d'un emploi non réglementé et de l'exploitation, est le secteur d'activité où se retrouve le plus grand nombre de filles de moins de 16 ans et est souvent associé à la violence physique, sexuelle et psychologique.

En outre, un million d'enfants, filles et garçons, font l'objet de coercition, sont enlevés, dupés et vendus, ou s'adonnent à la prostitution, à la pornographie et à des activités apparentées chaque année.

L'autonomisation de la petite fille est un facteur déterminant pour ce qui est de prévenir et éliminer la violence sexiste et promouvoir l'égalité entre les sexes par la participation égale à la prise des décisions. L'accès à l'éducation à tous les niveaux et la création d'un environnement scolaire favorable aux filles qui soit sûr et accessible, offre des installations sanitaires appropriées et des programmes d'enseignement non sexistes ainsi que la possibilité aux filles de participer sur un pied d'égalité avec les garçons aux activités renforcerait l'amour propre des filles et leur capacité de devenir des dirigeantes. Les écoles qui offrent des horaires souples permettant aux filles d'achever leur travail à domicile, qui offrent des repas comme incitation aux familles pauvres et qui ont éliminé le port d'uniformes coûteux ont concouru à accroître l'accès des filles à l'éducation.

Il faut également élargir l'accès aux informations et aux services de santé, y compris les informations et les services en matière de santé procréative, comme une condition primordiale pour promouvoir l'égalité des sexes entre filles et garçons et dans la famille.

Les organisations membres de Project Five-O exhortent les États Membres à renouveler leur engagement en faveur des accords conclus à l'échelle internationale en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, concernant les questions critiques pour les filles. Il faudrait faire

une plus large place à la petite fille dans les plans nationaux de développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'établissement de budgets axés sur les enfants, visant en particulier les droits des filles, serait une importante initiative propre à favoriser l'élimination de la discrimination et de la violence contre la petite fille.

Les organisations de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, ne cessent d'œuvrer, avec un certain succès, à promouvoir les droits des filles et à mettre fin à la violence dans le monde grâce à des programmes de prestation de services et de sensibilisation. Si ces efforts nous encouragent à faire davantage, il reste encore beaucoup à faire. L'établissement de partenariats dynamiques entre les États Membres et les organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes et de mettre fin à la violence permettrait d'obtenir un succès durable et de consolider nos réalisations.
